



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Motion pour la création d'un collectif de défense et de lutte pour l'insertion professionnelle des agent.es de la Ville de Paris reconnu.es bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et pour leur reconversion professionnelle.

Le constat

Sur 55 000 agent.es, Il y a plus :

- De 1 000 agent.es reconnu.es inaptes aux emplois de leur corps d'emploi, en reconversion professionnelle, ou en attente de reconversion,
- Près de 2 000 agent.es en congé pour raison de santé de longue durée (CLD, CLM, congés de grave maladie) source fichier liste électorale décembre 2022

La Ville de Paris a développé une politique d'inclusion et de reconversion professionnelle notamment avec le centre de mobilité et des compétences (CMC) déjà surchargé faute de postes et de moyens qui arrive tant bien que mal à reclasser 200 agent.es par an. Sur 200 agent.es reclassé.es, à terme 160 seront intégré.es effectivement dans leur nouveau corps.

Selon le directeur du CMC, il faudrait près de 4 ans pour « résorber le stock des agent.es en reconversion professionnelle subie ».

Pour celles et ceux qui ne trouveront pas un reclassement dans la fonction publique, cela sera au choix la mise à la retraite anticipée pour inaptitude à tous postes dans la fonction publique, un licenciement pour inaptitude, une rupture conventionnelle qui ciblera particulièrement nos collègues les plus âgé.es ou en difficulté.

Avec l'allongement de la carrière suite à la néfaste réforme des retraites, le nombre d'agent.es en situation « d'usure professionnelle » « d'inaptitude » va augmenter.

Notre proposition

- Organiser collectivement les agent.es BOE (travailleurs RQTH, agent.es inaptes, en usure professionnelle) pour que leurs droits à l'information, l'orientation, la formation, la reconversion ne soient pas simplement « bafoués »
- Donner une information pertinente et actualisée aux agent.es, par exemple par la production d'un guide spécifique.
- Organiser des formations syndicales spécifiques, en s'appuyant notamment sur le réseau des acteurs du handicap notamment Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique FIPHFP, MDPH, CAP EMPLOI)
- Travailler au suivi de ces thématiques en concertation avec les élus De la FS-SSCT (commission HIR pour handicap invalidité), l'élu.e au handicap, la mission handicap.
- Représenter les agent.es individuellement notamment au CMC, en cas de reclassement d'autorité par l'administration